Commune
de
SCHUTTRANGE

Grand-Duché de Luxembourg

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS

du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schuttrange

Séance du 02 septembre 2026

Présents : Conny NEY, bourgmestre ff.

Ranjit NEUMAN, secrétaire communal ff.

Objet : Modification urgente du règlement de circulation communal

Le collège des bourgmestre et échevins

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 6 juillet 2004 modifiant la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement grand-ducal du 6 juillet 2004 modifiant l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement général de circulation modifiée du 30 septembre 2009 de la commune de Schuttrange ;

Vu les travaux de transformation de la maison sise au 180, rue Principale à Munsbach, nécessitant la fermeture du trottoir sur toute la longueur du chantier ;

Considérant que le respect de la procédure normale et entière ne permet pas de mettre en place les mesures nécessaires en temps utile afin de garantir directement la sécurité de tous les piétons et animaux ;

arrête à l'unanimité

Art. 1° A partir du 07 septembre 2026 et jusqu'au 05 octobre 2026 inclus, la circulation des piétons dans la rue Principale à Munsbach est réglementée comme suit :

Signal routier	Disposition routière appliquée	Tronçon concerné
	C, 3g *L'accès est interdit aux piétons*	**Trottoir longeant la maison sise au n° 180**

Art. 2° Pendant la durée d'application du présent règlement, les piétons doivent emprunter le trottoir de l'autre côté de la rue, respectivement de la section fermée telle que mentionnée à l'article 1 du présent règlement.

Art. 3° Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la règlementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Ainsi délibéré à Schuttrange, date qu'en tête.
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme,
Schuttrange, le 2 septembre 2026

Conny NEY
Bourgmestre ff.

c.s. Ranjit NEUMAN
Secrétaire communal ff.